



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023

Le 24 novembre 2023,
se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de
M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS, Marion LIPAROTTI**
MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,
Frédéric MARCHAND

Formant la totalité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h35.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 15 septembre 2023.
Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote.
Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DELIBERATION 2023-22 COORDONATEUR RECENSEMENT

Afin d'effectuer le recensement de la population prévu du 18 janvier au 19 février 2024, il y a lieu de nommer une personne qui coordonnera les informations demandées aux habitants en collaboration avec l'agent recenseur qui sera recruté à cet effet. Madame Martine Gerber est proposée pour ce rôle.

La délibération n°2023-22 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

3) DELIBERATION 2023-23 RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR

Afin d'effectuer les opérations de recensement, il y a lieu de recruter un agent recenseur vacataire par la création d'un emploi temporaire. Cet agent sera formé à cette opération, et travaillera en binôme avec le coordonnateur. Monsieur le maire demande accord pour ce recrutement par délibération.

La délibération n°2023-23 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

4) DELIBERATION 2023-24 REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le maire propose une rémunération d'un montant de 500€ brut pour l'agent recenseur qui effectuera cette mission de recensement, pour la période du 18 janvier au 19 février 2024, et pour l'ensemble des tâches qui lui seront dévolues.

La délibération n° 2023-24 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

5) DELIBERATION 2023-25 INSCRIPTION DE CHEMIN DE RANDONNEE

Suite à la réfection du « chemin de la sente du cul », nous souhaitons inscrire ce chemin au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du Val d'Oise).

La délibération n°2023-25 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.



6) DELIBERATION 2023-26 RAPPORT SIEVV

Suite à l'édition du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 au titre de l'année 2022 édité par le syndicat des eaux du Val de Viosne, Monsieur le maire demande au conseil de voter son approbation par délibération.

La délibération n°2023-26 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

7) POINTS DIVERS

- La communauté de communes demande aux communes adhérentes de définir des « zones d'accélération sur les énergies renouvelables » dans le périmètre de la commune. Les modalités n'étant pas encore clairement définies, Monsieur le maire propose de ne prévoir que quelques zones pour l'instant, ces zones pouvant être élargies dans le futur lorsque les conditions seront plus détaillées.
- Programme des fêtes de Noël :
26/11 : préparation des décorations du village avec le concours du foyer rural
1/12 : lancement du concours de décoration des maisons
1/12 : pose des décorations lumineuses sur les réverbères
2/12 : décoration du village avec les habitants
9/12 : spectacle de Noël à 15h15 suivi d'un goûter pour les enfants
16/12 : passage du jury
13/01/24 : vœux du maire, remise des cadeaux aux anciens, gagnants du concours de Noël, prime bachelier.
Toutes ces informations seront remises sur Illiwap.
- Antenne : Une réunion en visio-conférence est organisée le 07 décembre prochain avec Madame la Députée Emilie Chandler pour lui présenter le dossier. Le Maire a sollicité madame la députée pour appuyer ce dossier qui nécessitera l'accord par les hautes autorités.
- Terrain de sport : le dossier de subvention a été accepté à hauteur de 50 000 euros. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu dans les semaines à venir. La commune attend la confirmation du planning par la société Agorespace.
- Eglise : il semblerait que les dégradations de la structure s'amplifient et qu'une intervention soit nécessaire. Un diagnostic de la structure est envisagé dans un premier temps.
- Contrat rural : Le conseil municipal a rencontré plusieurs entreprises d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces entreprises ont pour mission d'accompagner, et de conseiller la commune sur les points techniques des différents travaux qui seront envisagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Relevé des délibérations :

- 2023 - 22 délibération sur coordonnateur recensement
- 2023 - 23 délibération sur recrutement agent recenseur
- 2023 - 24 délibération sur rémunération agent recenseur
- 2023 - 25 délibération sur inscription chemin au PDIPR
- 2023 - 26 délibération sur le rapport SIEVV

Jérôme OLIVIER
Maire



Martine GERBER
Secrétaire de Séance